



Assemblée générale

Distr. générale
9 juin 2022
Français
Original : anglais

Huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects

New York, 27 juin-1^{er} juillet 2022

Projet de décision déposé par le Président

Règlement intérieur provisoire de la huitième Réunion biennale

La huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects décide d'appliquer *mutatis mutandis* le règlement intérieur de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue en 2001, tel qu'il figure dans le document [A/CONF.192/16](#).

